



**RECUEIL DE DOCUMENTATION GÉNÉRALE
ET DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PRÉFECTURE**

SPECIAL

5 janvier 2017

Arrêté du 5 janvier 2017 portant délégation de signature à Madame Isabelle SCHALLER, directrice départementale des territoires par intérim de Maine et Loire.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction des politiques territoriales
Bureau des affaires économiques et interministérielles

Arrêté du 5 janvier 2017

portant délégation de signature à Madame Isabelle SCHALLER,
directrice départementale des territoires par intérim de Maine et Loire

Le préfet de la Mayenne,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Frédéric VEAUX, préfet de la Mayenne à compter du 17 mai 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensemble de véhicules comportant plus d'une remorque ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 19 février 2013 portant nomination de Mme Isabelle SCHALLER en qualité de directrice départementale adjointe des territoires de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-016 en date du 27 décembre 2016 portant désignation de Mme Isabelle SCHALLER en qualité de directrice départementale des territoires par intérim, à compter du 2 janvier 2017 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle SCHALLER, ingénieure en chef des travaux publics de l'Etat, directrice départementale des territoires par intérim de Maine et Loire, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et de ses compétences, les décisions afférentes aux autorisations individuelles de transports exceptionnels dans le département de la Mayenne.

Article 2 : Madame Isabelle SCHALLER., directrice départementale des territoires par intérim, peut, pour ces autorisations individuelles de transports exceptionnels dans le département de la Mayenne, subdéléguer, sous sa responsabilité, sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Ces subdélégations seront adressées au préfet de la Mayenne pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : La signature, les prénom et nom ainsi que la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées, à peine de nullité, de la mention suivante :

« Pour le préfet de la Mayenne et par délégation ».

Article 4 : L'arrêté du 17 mai 2016 ainsi que toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne et la directrice départementale des territoires par intérim de Maine et Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et de la préfecture de Maine et Loire.

Le préfet,

Frédéric VEAUX